

**01-TECHNOLOGIES
SAS au capital de 15 000 €
Siège social : 39 rue de la Gare de Reuilly – 75012 PARIS
RCS PARIS 438 291 502**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU PRESIDENT
du 3 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq
Le 3 novembre, à 13 heures,

le Président de la Société a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social
- Modification de l'article 4 des statuts
- Pouvoirs pour les formalités

PREMIERE DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du 39 rue de la Gare de Reuilly – 75012 PARIS au **5 rue de Conflans – 94220 Charenton le Pont**, à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, le Président décide de modifier l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

Article 4 – Siège social (nouvelle rédaction)

*« Le siège social de la Société est fixé au 5 rue de Conflans – 94220 Charenton le Pont.
Il pourra être transféré sur tout le territoire français par simple décision du Président qui sera habilité à modifier les statuts en conséquence. »*

Cette décision² est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.


Madame Carole DJIAN
Présidente

DC